

MAIRIE DE LA BIGOTTIÈRE

Département MAYENNE

ARRONDISSEMENT de MAYENNE

Le 13 avril 2022, à vingt heures quinze minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire, convoqués le 04 avril 2022,

Etaient présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, TAILLEFER Magali, JOLY-CRÉTOIS Valérie, RAMEL Nathalie, JUSTOME Catherine, GENDRY Sébastien, MOCAËR Martial, MAURAS Thierry,

Absent (e)(s) excuse(e)(s) ayant donné procuration : - REY Laurent donne procuration à Mme BIGNON Véronica, LECONTE Christine donne procuration à Mme JOLY-CRÉTOIS Valérie

Absent (e)(s) excuse(e)(s) : -----

Le secrétariat a été assuré par : JOLY-CRÉTOIS Valérie,

Selon l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal a adjoint au secrétaire élu, une secrétaire auxiliaire en dehors de ses membres et qui ne participent pas aux délibérations : Catherine Le Roi, secrétaire de mairie

Délibération pour l'attribution des subventions aux associations.

Délibération n° 2021-16

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les subventions au titre de l'année 2022.

Elle rappelle que, pour l'amicale du RPI et la coopérative scolaire, les 3 communes du RPI souhaitent verser les mêmes subventions afin de maintenir l'équité dans le RPI.

Madame le maire présente au Conseil Municipal, de délibérer pour :

- le maintien ou l'augmentation des subventions pour les associations nommées dans le tableau ci-dessous, qui œuvrent sur la commune.

Association Perce Neige La Bigottière
Association des Anciens Combattants La Bigottière
ADMR ANDOUILLE
USLBA
Grande Daze
Chambre des métiers
USTTB
Le centre de soins Andouillé
ARCEM
Comice de Chailland

- de délibérer pour une subvention exceptionnelle demandée par le comice de Chailland pour l'organisation de leur manifestation sur la commune.

Mme le maire précise que la subvention annuelle versée les années précédentes peut être versée également puisque les activités stoppées par la pandémie ont repris cette année.

Proposer de lisser la subvention pour l'amicale du RPI et la coopérative scolaire avec celles versées par les deux communes Alexain et Saint Germain le Guillaume,

- Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE

De verser 128€ pour l'Amical du RPI et 320 € à la coopérative scolaire de l'école publique maternelle de La Bigottière pour les deux classes

De verser les subventions présentées ci-dessous en 2022 :

Association Perce Neige La Bigottière	600.00
Association des Anciens Combattants La Bigottière	50.00
ADMR ANDOUILLE	350.00
USLBA	600.00
Grande Daze	150.00
Chambre des métiers	50.00
USTTB	500.00
Le centre de soins Andouillé	200.00
ARCEM	100.00
Comice de Chailland	182.00

De verser la subvention exceptionnelle de 1000€ pour le soutien à la journée du Comice de Chailland cette année.

Affectation du résultat d'exploitation – Année 2021– délibération 2022-22

Après l'approbation du Compte administratif, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Il est proposé d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

➤Fonctionnement :

Dépenses = 366 416.58 €

Recettes = 397 024.71 €

Excédent = 30 608.13€

Excédent antérieur reporté = **57 021.00€**

Excédent de Clôture ou résultat d'exploitation = 87 629.13€

➤ Investissement :

Dépenses = 131 245.17€

Recettes = 65 954.60

Déficit = - 65 290.57

Excédent antérieur reporté = 81 549.14 €

Excédent de clôture de clôture = 16 258.57 €

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 2 900.95 € liés à l'investissement programmé en 2021 et l'excédent de clôture de 81 549.14€, l'excédent de clôture réelle pour la section investissement est de :

13 357.62€

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin en financement au compte 1068. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 Excédent reporté 87 629.13€	D001 Solde d'exécution N-1	R001 : Solde D'exécution N-1 : 16 258.57 €
			R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00

Adopte à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2022 Délibération 2022-24

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les budgets prévisionnels 2022 de la Commune, puis de passer au vote après lecture du document et échanges sur le document.

Madame Le Maire indique qu'il est préférable de voter les crédits **au niveau du chapitre** en fonctionnement et en investissement et que, dans ce cas, les « opérations » inscrites en investissement n'apparaîtront que pour information.

COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	449 663.13€	157 952.57€
Recettes	449 663.13€	157 952.57€

Après délibération, le conseil municipal

Adopte à la majorité

	Contre	Abstention
Pour		
7	0	4

Abstention Mme Ramel, M. Mocaër et M. Gendry, Mme Justome

Délibération autorisation versement des frais notariés pour la donation de La Chapelle des Fourches à la commune Délibération 2022-25

Vu la délibération n° 2021-41, désignant Maître FOUGERET de St Ouen des toits pour la donation de la chapelle des Fourches par Mme BÉCU Marie-Ange.

Vu la délibération 2021-52, acceptant la donation,

Mme le maire informe les conseillers que les frais notariés seront de 300€ pour la commune. Elle demande l'autorisation au Conseil municipal de mandater cette somme prévue au budget.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme le maire à mandater les frais notariés liés à la donation de la Chapelle des Fourches à la commune.

Adopte à l'unanimité

Délibération pour l'achat de panneaux destinés au nouvel adressage en campagne. 2022-26

Mme le maire fait lecture d'un devis pour l'achat de panneaux suite au nouvel adressage en campagne de la société Adéquat - BP 315 - 26003 Valence Cedex. La commune propose un achat mutualisé avec Saint Germain Le Guillaume pour une économie sur les frais de port.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de 4813.20€ TTC et autorise Mme le maire à le signer

Adopte à l'unanimité

Questions diverses

Opération Œufs de Pâques : Les élus de la commission vie associative organise une chasse à l'œuf pour les vacances de Pâques. Les familles devront chercher des œufs en plastique colorés et les rapporter le samedi 23 Avril, 14h à la mairie pour les échanger contre du chocolat. Une information sera publiée sur le Ouest France, Courrier de la Mayenne et le site internet.